SYNDICAT AUTOGESTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS
DES CENTRES DE TRI PTT DU RHONE
34 RUE BANCEL 69007 LYON

Le 30 Avril 1981, Roger Chambard préposé à Lyon gare et Hervé Lavarini seront jugés pour avoir refusé de recevoir leurs papiers militaires. Les motivations qui les ont poussé à ce geste sont pour les principales:

_ Solidarité avec les paysans du Larzac dans leur lutte contre l'extansion du camp militaire.

_ Reconnaissance d'un véritable droit à l'objection de conscience à tout moment de sa vie.

_ Opposition à la militarisation de la société, à la course aux armements et aux interventions militaires françaises à l'étranger; notamment en Afrique faisant de la France l'un des pays les plus actifs dans le soutien aux dictatures africaines et le maintien d'un ordre social international qui tue par la faim et les armes chaque année des millions d'hommes de femmes et d'enfants.

Au S.A.T. nous luttons pour une société Autogestionnaire où seront abolis l'exploitation, l'humiliation, le gaspillage. Nous ne pouvons oublier que le pouvoir joue sur la durée du service militaire pour se donner un volant de chomage et lutter plus efficacement contre les revendications ouvrières, et que l'armée sert à des taches de suppléance en cas de grève ( PTT; éboueurs, aiguilleurs du ciel) qui reviennent à écraser tout mouvement de masse et toute revendication populaire.

Nous contestons la lourdeur du budget de la défense nationale premier budget de l'état devant celui de l'éducation nationale

Nous pensons que l'armée fabrique des citoyens dociles qui doivent se taire, obéir, renoncer à tout esprit critique et à toute personnalité. Elle développe les valeurs d'agressivité de racisme et virilité incompatible avec les rapports humains et le type de société pour lequel nous luttons.

Pour celà nous sommes solidaires de ceux qui luttent contre la militarisation de la société, nous demandons qu'à tout instant de notre vie nous pussions manifester notre droit à l'objection de conscience dont le renvoi de livret militaire est une forme.

Nous exigeons la relaxe pour Roger Chambard et Hervé Lavarini et nous vous demandons de venir nombreux les soutenir le 30 Avril à 14H à la 6éme chambre du tribunal de grande instance de LYON PALAIS DE JUSTICE PLACE DUQUAIRE 69005 LYON.

SYNDICAT AUTOGESTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS
DES TRAVAILLEURS DES CENTRES DE TRI PTT
DU RHONE 34 RUE BANCEL 69007 LYON

Le IO Mai 198I, la droite a été battue: pour la première fois depuis que l'élection du président de la république se fait au suffrage universel, la france s'est donné un président socialiste.

Si la perspective qui nous est offerte par François Mitterand est encore très loin de la société autogestionnaire à laquelle nous aspirons, elle constitue cependant une grande amélioration par rapport aux " promesses" d'un nouveau septennat Giscard.

En effet, le pouvoir n'aurait pas manqué de mettre en application ses projets visant à museler les travailleurs, les postiers étant les cibles privilégiées: diminution du nombre de fonctionnaires, démantèlement des P.T.T., privatisation des télécòms, réduction du droit de grève, répression du droit syndical, etc..

Jamais les conditions de travail et de vie pour les travailleurs n'avaient été aussi catastrophiques, jamais l'avenir n'avait été aussi sombre pour eux. Nous osons espérer que l'élection d'un président socialiste apportera de notables améliorations.

Si bien évidemment un débat sur les élections s'est instauré à l'intérieur du syndicat avant le mois de Mai, si les militants à l'extérieur du syndicat n'ont pas manqué individuellement de faire connaitre et de défendre leur choix, le S.A.T. n'a pas voulu donner de consigne, PARCE QU'IL ESTIME QUE CHAQUE TRAVAILLEUR EST RESPONSABLE DEVANT SES CHOIX ET QUE LE ROLE DU SYNDICAT C'EST D'ORGANISER LES TRAVAILLEURS NON PAS DE LES DISCIPLINER.

Le nouveau pouvoir en place étant désormais notre patron direct et ayant proclamé son désir de concertation, il nous parait désormais acquis que le S.A.T. va enfin pouvoir, là où il exsiste être pris en considération, et que va cesser cette ère où un certain nombre de travailleurs, minoritaires certes, sont systématiquement ignorés.

Cependant le S.A.T. tient à réaffirmer son INDEPENDANCE TOTALE face à tout pouvoir politique quel qu'il soit et qu'il continuera le combat POUR LA SATISFACTION DES REVENDICATIONS DES TRAVAILLEURS. Mais, nous ne voulons pas être les champions du maximalisme et nous savons que tout n'est pas possible immédiatement . Cependant nous sommes convaincus qu'un certain nombre

de mesures peuvent et doivent être prises dès maintenant:

- Diminution du temps de travail
- Augmentation des effectifs ( contribuant par là à la diminution du chômage)
- Augmentation du pouvoir d'achat ( priorité aux bas salaires)
- Arrêt du démantèlement
- Amélioration notoire des conditions de travail et de vie
- Suppression du préavis de grève ( instauré par de Gaulle)
- Suppression des sanctions et de la notation
- Reconnaissance du S.A.T. au niveau local.

Ceci ne représente que les revendications immédiates, mais il est clair que notre combat final demeure toujours le même: L'AVENEMENT DE LA SOCIETE AUTOGESTIONNAIRE.

LYON LE 18 MAI 1981

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

S Y N D I C A T A U T O G E S T I O N N A I R E D E S T R A V A I L L E U R S.

BULLETIN D'ADHESION

NOM PRENOM GRADE

BUREAU SERVICE

ADRESSE PERSONNELLE

DATE SIGNATURE

- - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - - -

SYNDICAT AUTOGESTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS
DES CENTRES DE TRI PTT DU RHONE
34 RUE BANCEL 69007 LYON

"Courage, fuyons !" ce pourrait être la devise de Monsieur Morel, Chef de Centre 02. En effet, la notation était prête depuis longtemps, mais celui-ci ne l'a fait remettre qu'à la veille de son départ, réussissant ainsi d'une pierre deux coups : d'abord se défiler et échapper à la légitime colère du personnel et aux explications qu'il lui devait, ensuite faire cadeau à son heureux successeur d'une situation très tendue dans le service... après moi, le déluge !... Le "hasard" a également voulu que cette notation désastreuse nous soit remise le 11 mai, tiens donc le lendemain du 10 $.

"Vous avez gagné... en attendant prenez ça dans les dents !" Nous ne connaissions pas la couleur politique de notre Chef de Centre 02, nous voilà éclairés !

Rappelons l'ampleur du désastre : une quinzaine de ½ choix (environ 10 % des agents), des 3 en pagaille, dans la plupart des cas une baisse de sa note ou le maintien d'une note déjà basse.

Non contente de nous faire bosser comme des forçats sur les chantiers les plus insalubres du centre de tri, dans la poussière des fourgons ou les intempéries de SATOLAS, l'Administration vole à certains d'entre nous la prime de rendement. Elle empêche également les préposés qui le désirent de se présenter aux concours encore existants. Elle pénalise gravement les postiers exilés qui font des fiches de voeux pour retourner aux pays. Elle retarde injustement le déroulement normal de la carrière des agents. Cette année, elle a sans doute voulu remercier le personnel d'avoir fait "tourner" le service avec des moyens en tous points très réduits et d'avoir remué 20 % de tonnage supplémentaire à SATOLAS sans aucun effectif supplémentaire.

Il faut dénoncer les conditions scandaleuses dans lesquelles la notation s'est effectuée cette année.

A la formule de Louis XIV "L'Etat c'est moi", Monsieur Morel a substitué la sienne : " le transbo, c'est moi".

Pas de consultation de la maîtrise comme cela avait toujours été fait, aucune concertation, le Chef de Centre s'est borné à une simple entrevue en tête à tête avec chaque responsable de brigade avant de délibérer (tout seul évidemment) et de rendre son jugement implacable. MOREL semble en l'occurence avoir fait honneur au surnom de PINOCHET que le personnel lui a attribué !

On sait depuis longtemps que l'Administration constitue volontairement un volant de mal notés spécialement dans les centres de tri, foyers combatifs, but de l'opération : isoler les mal notés, faire pression sur deux-ci en position précaire, diviser le personnel, faire peur aux "éléments sains". S'il est évident que Monsieur MOREL est un agent actif et zélé de cette politique répressive, on deplore d'une part que les responsables de brigage se fassent les complices, cautionnent cette pratique scandaleuse et tentent de justifier leur note aux agens ; d'autre part, que des brigadiers ou même des petits faisants fonctions dressent inconsidérément des P. V. stupides qui servent de "matériaux" à l'Administration pour éreinter le per-

sonnel.

QUE FAIRE ?

Il est tout d'abord indispensable que chaque agent fasse une requête dans les 8 jours suivant la remise de sa note auprès du Directeur d'Etablissement. Bien sûr en 3 ans on en n'a jamais vu aboutir une seule, mais il est indispensable de manifester individuellement son indignation et de mettre en demeure les "autorités" de fournir des explications. Ensuite, nous appelons l'encadrement et la maîtrise à refuser de participer à la notation, qui prend de plus en plus des allures de mauvaise farce. Mais surtout, nous pensons qu'il est désormais urgent que TOUT LE PERSONNEL, SYNDIQUE OU NON, AVEC TOUTES SES ORGANISATIONS SYNDICALES SE MOBILISE ET DECIDE DE L'ACTION QUI SEULE PERMETTRA DE METTRE FIN A CETTE SITUATION.

Nous réaffirmons qu'au S A T, nous sommes pourla SURRRESSION TOTALE DE LA NOTATION ET POUR L'ANNULATION PURE ET SIMPLE DE CELLE DE CETTE ANNEE.

Nous pensons que la notation ne se justifie qu'en tant qu'arme du pouvoir et de l'Administration pour mieux exploiter le personnel.

C'est le règne de l'arbitraire, l'incitation à la compétition, au "fayotage". C'est l'instauration de l'inégalité entre les travailleurs, c'est la négation de la différence des capacités des individus, c'est la division et la dissuasion de lutter.

Au SAT, nous estimons que chaque travailleur est adulte et responsable, dans sa vie comme dans son travail et nous ne reconnaissons à personne le droit de le noter.

Montrochet, le 21 mai 1981

SYNDICAT AUTOGESTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS
DES CENTRES DE TRI PTT DU RHONE
34 RUE BANCEL 69007 LYON

Le 26 septembre 81, la CGT affichait un peu partout un tract sur le SAT et son bulletin.

Ce tract n'ayant pas été distribué ouvertement nous le joignons au notre car nous pensons qu'il mérite d'être porté à la connaissance de tous même si le ton employé à l'encontre de notre syndicat est vif et nettement plus agressif que celui utilisé à l'égard de l'administration.

Il est bien évident que mis en cause de la sorte, le SAT se devait de répondre. Cependant nous avons volontairement attendu quelque temps pour le faire "à froid".

La polémique stérile ne nous interesse pas et nous ne croyons pas qu'elle soit utile aux travailleurs.

Nous préférons à cette occasion et dans un esprit constructif expliquer à nouveau le pourquoi et le but de nos articles.

Ces 7 dernières années ont été pour tous les travailleurs des PTT des années noires. Ils ont du subir une furieuse offensive du pouvoir giscardien visant à la fois à rentabiliser le service public sur leur dos et à les mettre au pas complètement et définitivement.

C'est pourquoi la restructuration technique s'est accompagnée d'un autoritarisme accru et de l'arbitraire le plus total contre le personnel.

Malheureusement, on a également vu durant ces années un grand nombre d'encadrants se faire des exécutants actifs et des serviteurs zélés de la politique préparée dans les hautes sphères de l'administration, se démarquant ainsi de plus en plus du personnel et de ses luttes.

Partout les postiers ont à subir cette attitude répréssive d'individus imbus de quelque pouvoir et s'en indignent.

Encore récemment des postiers de Lyon Gare, dans un article intitulé "Ras le bol", les mettaient en cause en ces termes :

" A Lyon Gare Entrepot jour, un clan d'irréductibles chez le personnel encadrant tient à imposer sa loi, voire sa

dictature, et l'on assiste à de dures réprimandes, des commandements excessifs, dignes d'un caporal chef, souvent sans soucis de respect et de correction vis à vis des travailleurs.

Où vous croyez vous Messieurs ?

Saint Paul, c'est à deux minutes à pied, peut-être avez vous manqué votre vocation, qui sait ! "

Non il ne s'agit pas du bulletin du SAT mais de celui ... de la CGT intitulé AGIR numéro 3 de Septembre 81.

La défense vertueuse des petits chefs ne fait pas l'unanimité dans la CGT.

A MONTROCHET

Au transbordement jour et nuit le renforcement de l'autoritarisme et de l'arbitraire a accompagné la dégradation constante de nos conditions de travail et de vie.

Enoncer ici toutes les brimades, les pénalisations et les sanctions dont le personnel a été victime serait trop long. Mais on peut dire que l'on doit supporter en plus d'un travail pénible, l'attitude suspicieuse, méprisante et autoritaire de certains encadrants installant un climat malsain dommageable à la bonne marche du service et rendant notre tâche encore plus ingrate.

Force nous est de constater qu'un grand nombre d'encadrants du transbordement se comportent en adversaires de classe avec toutes les conséquences gravissimes que cet état de fait signifie pour nous :

- Aucune solidarité dans les luttes des travailleurs. Les débrayages pour le maintien des auxiliaires en sont l'exemple le plus récent.

- La quasi totalité de l'encadrement n'hésite pas à faire le travail de préposés pour combler les trous. Ce qui permet de faire fonctionner le transbordement avec un manque d'éffectif chronique.

- Remarques désobligeantes et brimades gratuites.

- Nombreux PV qui entrainent la notation au demi-choix et ses suites : vol de la prime de rendement, retard dans l'avancement, retard dans les mutations et menace permanente de sanctions beaucoup plus graves. Et cela l'encadrement ne l'ignore pas.

- Certains prennent un plaisir évident à sanctionner avec le soutien et même la surenchère de la hierarchie. En 3 ans pas une seule fois en cas de conflit il n'a été donné raison à un préposé et l'on retrouve toujours d'un côté l'entente direction-encadrants, de l'autre les préposés.

- Rappelons enfin que l'un des encadrants nommés dans le dernier bulletin a activement contribué avec d'autres de ses semblables à la mutation disciplinaire d'un militant CGT qui a entrainé plus tard la démission de ce dernier.

A PROPOS DE LANGAGE

Le tract de la CGT nous reproche notre langage.

Quand nous écrivons un article sur la vie ou les relations au transbo, nous employons un langage parlé. Nous ne faisons pas des exercices de style, nous décrivons une réalité qui malheureusement existe.

Le langage populaire est-il grossier ? Nous ne le pensons pas. C'est un langage vivant qui ne s'embarasse pas des politesses de salon.

Un tract est un outil de lutte. Quelle que soit sa virulence c'est encore bien faible face à l'arsenal répréssif de l'administration.

Quant au respect, nous, militants du SAT, sommes profondément respectueux de chacun des travailleurs et notre pratique syndicale est fondée sur ce principe.

Par contre quel respect ont-ils d'eux mêmes ces encadrants qui encaissent en silence les pires vexations de leurs supérieurs (sévères engueulades publiques par exemple) et se vengent de leur bassesse en saquant les préposés.

POURQUOI LE SAT PUBLIE DES NOMS

En acceptant de se faire les instruments de la politique répréssive de l'administration, certains encadrants (une grande partie) font un choix de classe.

Quelles que soient les motivations de ces individus (arrivisme, trouille, lacheté) leurs activités vont à l'encontre des intêrets du personnel et du service public.

Au SAT nous voulons briser le secret dela réalité des sanctions et l'isolement des préposés.

Nous avons choisi de porter à la connaissance de tous les abus de certains encadrants car nous pensons que c'est un moyen éfficace de lutte contre l'arbitraire et l'injustice.

Quand ces chefs mettent un PV (ou le font mettre), en plus du soutien de la hierarchie, ils disposent d'un épais matelas de bonne conscience conforté par un certain anonymat. Cet anonymat qui leur permet de faire leur sale besogne en toute quiétude n'a pas lieu d'être.

Au SAT nous sommes pour la disparition de la hierarchie car nous estimons que c'est un instrument de l'administration pour maintenir les travailleurs dans leur situation d'exploités et s'opposer à leur émancipation.

Les militants du SAT ont et auront une attitude correcte avec les encadrants qui respectent les travailleurs.

Ceux qui croient bon de mépriser les travailleurs et leurs droits et n'ont pas de scrupules à sanctionner ne devront pas s'étonner de voir leurs noms sur un tract.

Nous sommes conscients de la gravité de nommer les gens mais nous pensons que ces individus doivent assumer devant tous la responsabilité de leurs actes.

LES 20 TETES PENSANTES DU SAT

TRANSBORDEMENT NUIT

Nous tenons à préciser qu'aucun adhérent du SAT transbo nuit n'a été exclu d'une organisation syndicale de Montrochet ou d'ailleurs.

Certains n'étaient pas syndiqués avant d'adhérer au SAT. Ceux qui militaient auparavant dans d'autres syndicats (CGT ou CFDT) les ont quittés de leur plein gré.

LE 16 NOVEMBRE 1981

C.G.T.    F.S M    Section TRANSBORDEMENT NUIT

Qui de l'ensemble des postiers de MONTROCHET ou du transbordement pouvait encore ignorer le niveau intellectuel de la "production du S.A.T ?

Le dernier numéro a du éclairer les derniers à convaincre ...s'il en restait.

C'est un petit chef d'oeuvre dans le "nauséabond."

Grossiéreté,mouchardage(le voleur qui crie au voleur) inexactitude,me
nace,n'ont jamais rien apporté de positif dans les relations de service,pas plus que solutionné quelque probléme que ce soit..

Il est pour le moins peu"écologique" de répandre une telle prose. Et c'est faire là un bien mauvais usage d'un droit trés chérement acquis,dans des périodes bien difficiles,par des camarades,de la C.G.T. principalement,dont le centre de tri peut encore s'enorgueillir aujourd'hui.

S'adresser à l'ensemble des travailleurs nécessite un minimum d'honneteté de responsabilité,d'éducation,d'intelligence et de RESPECT pour ceux à qui on pretend s'adresser.

Ce qui semble toujours ne pas etre à la portée de certaines " tetes pensantes" du SAT,qui ont vagabondé aux travers des organisations syndicales du centre (et qui en ont d'ailleurq été rejetées).



SYNDICAT AUTOGESTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS
PTT DU RHONE

- CENTRES DE TRI
- SERVICES POSTAUX
- SERVICES FINANCIERS

34 RUE BANCEL 69007 LYON

LETTRE OUVERTE A MONSIEUR JEAN CLAUDE RAUCH
DIRECTEUR DES POSTES DU RHONE

Début Novembre, c'est à dire plus d'un mois après la parution du bulletin du SAT, vous avez fait afficher une lettre adressée aux cadres de Lyon Montrochet. Voir document joint.

Vous nous reprochez tout d'abord d'agir à l'abri de l'anonymat :

Le SAT créé le 3 Octobre 1978 est inscrit depuis le 29 Novembre 78 sous le numéro 2958 au répertoire départemental.

Le dossier confirmant notre création a été envoyé aux chefs de centres de LYON GARE et LYON MONTROCHET ainsi qu'au directeur départemental des Postes du Rhône au mois de décembre de la même année.

Nous sommes titulaires d'un compte courant postal numéro 78696 M ouvert au centre de LYON.

Des militants du SAT sont nommément mandatés par service auprès de l'administration.

Nous agissons à visage découvert et nos militants sont partout connus de tous.

Où est l'anonymat dans tout cela ?

La notation anonyme c'est votre fait par contre! Vous paraissez bien mal placé pour nous donner des leçons en la matière.

Notre syndicat a effectué de nombreuses demandes d'audience par lettres recommandées avec accusé de réception. Ces demandes sont restées sans réponse jusqu'à ce jour.

A cette occasion, nous renouvelons notre demande d'être reçus par le Chef de Service.

Sans lâcheté, dont vous nous accusez, nous sommes prets à discuter et à apporter les preuves de ce que nous avançons.

Mais vous, aurez-vous le courage de nous recevoir ?

La violence et l'insécurité, dont vous rendez le SAT responsable, sont le fruit de votre imagination. Sur quels faits vous appuyez vous pour avancer de telles affirmations ?

Si effectivement une tension existe, elle n'est pas le fait des travailleurs du centre, mais elle est engendrée par l'insatisfaction des revendications du personnel dont nous vous tenons pour partie responsable (manque d'éffectifs chronique, mauvaises conditions de travail, fonction répressive de l'encadrement).

Vous prétendez ensuite représenter l'ensemble du personnel. C'est là le rôle des organisations syndicales.

Nous mêmes avons obtenu 13 % des voix (1 élu) aux dernières élections de la cantine MONTROCHET-LYON GARE.

Ce n'est pas par mépris que les travailleurs nous ont accordé leurs voix.

Nous déplorons que vous recherchiez le soutien d'autres organisations syndicales pour diviser les travailleurs. Mais savez vous ce qu'en pensent les adhérents de ces organisations ?

Monsieur RAUCH malgré vos intimidations et vos menaces nous continuerons à lutter pour faire aboutir les revendications des travailleurs.

Vous n'ignorez d'ailleurs pas que nous avons engagé une procédure juridique. Notre avocat vous a envoyé une lettre faisant part de notre intention de saisir le tribunal administratif si vous persistez dans votre refus de recevoir le SAT.

Au SAT nous sommes des hommes et des femmes déterminés à lutter avec les travailleurs pour notre émancipation et pour l'avènement d'une société libre et égalitaire.

LE 24 NOVEMBRE 1981

LETTRE DU DIRECTEUR DES POSTES DU RHONE

AUX

CADRES DE LYON MONTROCHET

LYON, le 4 novembre 1981

Tout récemment deux des vôtres ont été grossièrement pris à partie dans un libelle dont la lâcheté de l'anonymat le disputait à l'insanité du propos.

Au nom de l'Administration comme au nom de tous les collègues du département, je vous exprime notre solidarité envers vous les cadres de LYON Montrochet et notre mépris devant de tels écrits émanant hélas de postiers ou tout du moins diffusés par eux.

Je constate cependant avec un vif plaisir que les organisations syndicales responsables, seules représentatives de l'ensemble du personnel, ont tenu à flétrir de tels agissements.

Je tiens à vous assurer que je ne laisserai pas s'installer dans nos services, ces violences porteuses d'insécurité pour tous nos agents et notamment pour les cadres assumant pleinement leurs fonctions.

Je rappelle les dispositions de l'article 12 du Statut Général des Fonctionnaires qui prévoient votre protection devant les menaces, outrages, injures ou diffamations dont vous pourriez être victimes. Je n'hésiterai pas à en réclamer l'application au bénéfice de tout fonctionnaire y faisant légitimement recours.

Jean-Claude RAUCH

SYNDICAT AUTOGESTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS
DES CENTRES DE TRI PTT DU RHONE
34 RUE BANCEL 69007 LYON

CAMARADES;

Une procédure disciplinaire arrive à terme contre Yves GUTIERREZ préposé à Lyon Montrochet, transbordement nuit, militant du S.A.T. ( d'autres procédures disciplinaires sont en cours contre d'autres travailleurs pour leur activité syndicale dans le centre de tri).

Nous demandons à tous, individus, associations, organisations syndicales et politiques de protester en envoyant à Monsieur le ministre des PTT 20 Avenue de Ségur 75007 Paris; des télégrammes des motions, ou des lettres de protestation.

Ci joint une lettre type:

Nous apprenons que Gutierrez Yves , préposé à Lyon Montrochet fait l'objet d'une mesure disciplinaire avec demande de blâme et changement de serviced'office, nous pensons que les faits qui lui sont reprochés sont anodins et ne necessitent pas de telles sanctions

Nous ne pouvons admettre en aucun cas que l'appartenance syndicale d'un travailleur puisse être retenue pour le sanctionner et nous condamnons et dénonçons l'utilisation dans la procédure disciplinaire, de faits amnistiés suite à l'élection présidentielle de 1981.

Il est intolérable à l'heure où l'on parle de concertation et d'élargissement des droits syndicaux , que de tels faits se produisent

Nous ( je) protestons contre cette atteinte inadmissible à la liberté d'expression, et demandons la levée immédiate de ces sanctions et la liberté d'opinion, et, d'expression pour tous les travailleurs des PTT.

SYNDICAT AUTOGESTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS
DES CENTRES DE TRI PTT DU RHONE
34 RUE BANCEL 69007 LYON

NON AUX SUPPRESSIONS D'EMPLOIS !

Le Jeudi 13 Mai à 20 h, la CGT informe le personnel que l'administration a décidé de supprimer les 2 positions créées depuis le 14 Avril.

Le soir même le personnel a retardé la prise de service d'un quart d'heure pour appuyer une audience au cours de laquelle Mr THOMAS, directeur d'établissement par intérim, déclare qu'il n'est pas au courant de cette décision et qu'en conséquence il maintient les 2 positions de travail jusqu'au 24 Mai date du retour de GUETAT.

Actuellement, la charge de travail et les conditions sont telles qu'un pareil retour en arrière est impensable.

Après 15 jours de grèves au transbo, cette provocation est intolérable.

A cette occasion nous rappellons aux encadrants que ceux d'entre eux qui continuent à tirer la toile et permettent ainsi au service de fonctionner avec un manque d'effectifs chronique agissent activement contre les intérêts des travailleurs.

Perpétuer une telle attitude porterait un préjudice d'autant plus considérable au personnel d'éxécution dans une telle situation.

NOTRE INTERET A TOUS AU TRANSBO, C'EST LE MAINTIEN DES 2 POSITIONS.

Le SAT appelle l'ensemble du personnel du transbo à rester vigilant et prêt à riposter pour défendre coûte que coûte et par tous les moyens ces 2 positions.

LE 17 MAI 1982

SYNDICAT AUTOGESTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS
DES CENTRES DE TRI PTT DU RHONE
34 RUE BANCEL 69007 LYON

# EFFECTIFS EN BAISSE ...
# REPRESSION EN HAUSSE !!!

Au cours des grèves de Mars, le personnel du transbo nuit a prouvé sa combativité et sa solidarité dans la lutte pour ses revendications.

Aujourd'hui, l'administration tente de diviser et de réduire au silence les travailleurs en s'attaquant aux plus actifs d'entre eux pour:

_ Faire payer cher 15 jours de luttes.

_ Imposer aux travailleurs la pénurie d'effectifs et des conditionsde travail désastreuses.

L'administration et ses cadres dirigent tout particulièrement la répression contre les militants syndicaux et aussi contre les "têtes de turcs" habituelles.

Cette année encore la notation est particulièrement sévère:10% du personnel au demi-choix, des notes baissées...

On constate que les IN sont entièrement responsables de la notation et des appréciations souvent désobligeantes à l'égard des agents et qu'ils portent l'entière responsabilité des lourdes conséquences: le retard dans l'avancement, les risques de retard dans les mutations et la suppression de la prime de rendement.

Lorsqu'on connait la somme de travail abattue par le personnel et la pénibilité du service, on est scandalisé qu'il puisse être fait reproche d'un manque de travail à des agents.

Mais on sait parfaitement que derrière l'alibi professionnel se cachent la sanction pour manque de docilité et la chasse aux militants.

Même un dossier vide n'arrête pas les IN pour sanctionner gravement une de leurs cibles.

Ainsi Mr DURAND, IN de la E, a descendu au demi-choix notre camarade Daniel TEYSSIER, militant du SAT, alors que celui ci n'a fait l'objet d'aucun PV dans l'année, d'aucune remarque verbale ou écrite concernant son travail et qu'une robuste constitution lui a permis de n'être malade que 6 jours dans l'année.

Il est vrai que pendant les grèves de Mars, le samedi 6, après un incident entre l'IN et le personnel où le chef de centre désavoua publiquement DURAND, ce dernier avait déclaré à notre camarade: "vous voulez la guerre, vous l'aurez"... Il a tenu parole !

De plus, non contents de sanctionner gravement notre camarade, les encadrants s'acharnent sur lui dans le but manifeste de le "démolir" complètement.

Ainsi le 25-6, il est parmi les 2 préposés qui reçoivent un PV pour une fausse direction signalée par Saint-Priest.

Une sanction sélective puisque le jour où l'erreur a été commise, 3 préposés et 1 bidou chef travaillaient sur le chantier boulisterie ! Ce jour là, un préposé avait d'ailleurs fait remarquer à Mr LALOUX, CDTRC de la C, que plusieurs caissettes venant de la salle étaient en fausse direction.

Notre camarade refuse de répondre à ce PV injustifié. Le 30-6 Mr ROUX, chef de division, lui transmet une lettre d'avertissement extremement sévère rédigée par le chef de centre.

Daniel TEYSSIER demande verbalement et devant témoins à Mr ROUX une audience au chef de centre pour avoir de plus amples explications avant de signer la lettre. Mr ROUX fait savoir qu'il transmet la demande d'audience.

Le 1-7, notre camarade interroge le chef de division pour savoir quand il sera reçu par le chef de centre. Mr ROUX lui répond qu'il a oublié (sic!) de transmettre la demande d'audience; par contre il a signalé le "refus" de signer la lettre.

Mr ROUX a bien manoeuvré. Son "oubli" est destiné à permettre à l'administration de sanctionner encore plus gravement un militant.

Si nous citons ce cas de répression qui nous parait exemplaire à l'encontre d'un militant syndical, il faut ajouter que les PV et les brimades variées pleuvent sur l'ensemble du personnel. Des exemples :

-Suppressions de combines et affichage public de la sanction (même si l'impossibilité de remplacer est dûe à un accident de travail ou à une maladie) .

-PV plus retrait d'1 heure de RC à un préposé qui s'était assoupi durant sa vacation.

-Sérieux avertissement écrit à un camarade tenu pour responsable de la délégation de masse du personnel intervenu pour protester contre un PV injustifié qui lui avait été adressé .

A ce propos, cette intervention du chef de centre est un

précédent. Elle montre la volonté de l'administration de briser la solidarité des travailleurs en essayant d'interdire les délégations de masse .

En outre les plus acharnés des encadrants se livrent à l'intimidation allant jusqu'à proférer des menaces du style :" je te coincerai ..." etc ...

Le mépris et l'incorrection de ces encadrants à l'égard du personnel sont inadmissibles .

Comme est inadmissible l'attitude de Mr CHAUDANSON , IN de la C qui s'est érigé en véritable gendarme du transbordement .

Nous déplorons qu'un responsable de service perde son sang froid au point de pousser des hurlements interdisant toute discussion .

Mr CHAUDANSON ne recule pas devant la calomnie,regrettant que des préposés n'appartenant pas à sa brigade n'aient pas été assez sévèrement notés; en traitant publiquement certains de feignants, s'appuyant sur des chronométrages qu'il se vante d'avoir effectués .

Ce n'est un mystère pour personne que Mr CHAUDANSON voue pour le moins une hostilité farouche à certains membres du personnel et plus particulièrement aux militants du SAT .

Le SAT dénonce ces méthodes et appelle les travailleurs à ne pas répondre aux provocations auxquelles se livrent manifestement certains encadrants .

LE SAT appelle les travailleurs à renforcer la SOLIDARITE afin de continuer la lutte pour la satisfaction des revendications et pour s'opposer tous ensemble à la repression qui s'abat sur certains d'entre nous .

LE 5 JUILLET 1982

SYNDICAT AUTOGESTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS
DES CENTRES DE TRI PTT DU RHONE
34 RUE BANCEL 69007 LYON.

IL ETAIT UNE FOIS LES PAUSETTES .....

SUITE..... ET FIN ??

Le 27 Octobre 1983 à 20H. , les préposés affectés aux fourgons la nuit du 16 au 17 -10 recoivent une lettre d'avertissement du directeur d'établissement GUETAT les informant de plus d'une retenue sur leur salaire d'1/160° pour avoir pris leur pausette habituelle de 22H. à 22H.30 cette nuit là.

L'initiative servile de la doublette PONGE- VELLA ( CDTR- IN) donne à l'administration l'occasion de porter un coup au personnel qu'elle croyait incapable de réagir après les fortes retenues de grèves au mois d'Octobre.

Les travailleurs ripostent immédiatement par un arrêt de travail qui dure toute la nuit. Ils revendiquent :
- La suppression de l'avertissement et de la retenue
- La non remise en cause des pausettes ( notamment la demie-heure de 22H à 22H.30 aux fourgons les Dimanches et jours fériés ce qui représente 7mn 30 S par heure sur un chantier particulièrement pénible et insalubre, très éloigné de la cafétèria.)

Devant la totale intransigeance du chef de centre 02 , le personnel décide de continuer la lutte par des débrayages d'une heure notamment à l'escale de SATOLAS.

Cette réplique amène GUETAT à un premier recul: dans une lettre du 3/11 il annonce la levèe des sanctions et des retenues pour la nuit du 16 au 17/10. Mais il refuse de revenir sur la suppression des pausettes, ce qu'il confirme le lendemain 4/11 par une lettre au personnel .

Face à cette attitude, les travailleurs décident la poursuite de leur mouvement, malgré l'appel dès cette date du responsable CGT du service à la suspension de la grève; appel ayant rencontré un faible echo y compris auprès de ses militants.

Le 9 Novembre, devant la détermination du personnel, le directeur Départemental GAY et GUETAT s'engagent verbalement auprès d'une délégation CGT à revenir à la situation antérieure au 17/10 / 83.

Le soir même le personnel vote l'arrêt du mouvement.

Pour le SAT , l'administration, par son attitude provocatrice, porte l'entière responsabilité des pertubations du service public découlant de ce conflit.

Une nouvelle fois elle pénalise gravement les travailleurs en effectuant des retenues supplémentaires venant encore amputer des salaires de misère.

Pour le SAT c'est la combativité du personnel qui a empêché l'administration d'entamer CONCRETEMENT le processus de suppression de tous les temps de récupération.

Néanmoins, s'agissant d'un engagement verbal, le SAT appelle l'ensemble des travailleurs A LA PLUS GRANDE VIGILANCE SUR LE RESPECT DE TOUTES LES PAUSETTES.

En cas d'une remise en cause quelconque de cet état de fait par l'administration ou son encadrement, NOUS APPELLONS TOUS LES TRAVAILLEURS ET LEURS ORGANISATIONS A REAGIR IMMEDIATEMENT Y COMPRIS PAR DES ARRETS DE TRAVAIL.

L'issue positive de ce conflit ne doit pas faire oublier que la note 111/83 , mesure locale d'accompagnement du plan Daucet, existe toujours .

Le SAT estime qu'il faut continuer la lutte engagée contre ce plan, dégradation sans précédent du service public et de la condition des postiers.

LE 10 NOVEMBRE 1983.

SYNDICAT AUTOGESTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS
DES CENTRES DE TRI PTT DU RHONE
34 RUE BANCEL 69007 LYON

MONTROCHET TRANSBORDEMENT NUIT

Voilà 7 mois que la gauche est au pouvoir ; dans tous les discours des leaders politiques et syndicaux il n'est question que de changement, auquel les travailleurs aspirent.

Dés le lendemain du 10 mai le SAT a dit sa satisfaction de voir le régime précédent écarté du pouvoir et a expliqué que l'on pouvait raisonnablement s'attendre à des améliorations.

Si effectivement les aspects les plus sinistres du régime précédent ont été supprimés (abolition de la peine de mort et suppression de la loi sécurité et liberté par exemple..) et si le gouvernement a pris des engagements favorables aux travailleurs au transbo nuit de Montrochet quels réels changements sont-ils intervenus?

Nos conditions de travail et de vie continuent de se dégrader. Le SAT estime que certains changements indispensables peuvent et doivent intervenir immédiatement.

EFFECTIFS ET TEMPS DE TRAVAIL

Malgré une augmentation constante du trafic postal, les effectifs déjà insuffisants à l'ouverture du centre n'ont pas bougé. La plupart du temps l'escale de Satolas ne pourrait s'effectuer sans la participation des cadres à la manutention.

La cadence de travail, la pénibilité des tâches, le volume énorme du trafic, les conditions atmosphériques particulièrement difficiles donnent a Satolas des allures de bagne. Il faut ajouter que désormais la pause est souvent fractionnée selon les besoins du service.

La pénurie d'effectifs est même règlementée par une note de service pondue cet été ordonnant de découvrir Montrochet au profit de Satolas. Le transbordement est quasiment désertique entre 22h30 et 3h20 malgré l'affluence de camions à la gare routière en particulier de 1h à 3h.

Ala plate-forme le plus souvent les sacs sont entassés et le matin au retour des préposés le retard est rattrapé!

Il est bien évident qu'une telle situation ne peut et ne doit plus durer. L'effectif du transbo nuit doit être augmenté immédiatement d'une manière trés sensible.

Nous demandons donc :

- Réduction du temps de travail par la SUPPRESSION de la RENTRFE
- La CREATION DE POSITIONS DE TRAVAIL :
- Autant de nouvelles positions que de rentrées.
- Création de journées supplémentaires et instauration du volant de remplacement au 1/4.

C'est aux travailleurs de décider le chiffre précis de positions supplémentaires mais nous affirmons qu'il faut au minimum une vingtaine de personnes en plus pour que le service fonctionne d'une manière satisfaisante et supportable pour le personnel.

CONDITIONS DE TRAVAIL

L'amélioration de nos conditions de travail est à définir par tous et dans les moindres détails. Pour notre part nous demandons :

- Des équipements contre la pluie et contre le froid
- Des bus corrects pour Satolas
- Un système de chauffage qui fonctionne
- La réfection de la salle de repos et une mini-cafétéria
- Le nettoyage et l'hygiène des locaux
- La propreté des fourgons
- Le relèvement du tarif des heures de nuit

NOTATION ET DISCIPLINE

Pour mater les travailleurs l'administration utilise tout un arsenal répressif(PV, conseil de discipline, notation...) dans l'arbitraire le plus total. Le SAT est fermement opposé à ces méthodes indignes et résolu à lutter pour :

- La réponse aux requêtes
- L'annulation de la notation de cette année
- L' amnistie pour TOUS et l'annulation des sanctions jusqu'à ce jour
- L'arrêt de l'avalanche des sanctions
- La SUPPRESSION pur et simple de la notation qui sert à menacer les travailleurs, les diviser et nuire à leur carrière
- La SUPPRESSION DU PREAVIS DE GREVE

Un cahier de revendications n'est complet que si l'ensemble des travailleurs participent à son élaboration.

Aussi nous appelons le personnel à des réunions pour rédiger collectivement un cahier de revendications du transbo nuit

Nous pensons que c'est à tous les travailleurs de décider quelles luttes entreprendre et quels moyens pour les faire aboutir.

LE 4 JANVIER 1982

8200
8800

SYNDICAT AUTOGESTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS
DES CENTRES DE TRI PTT DU RHONE
34 RUE BANCEL 69007 LYON

## PROCEDURE DISCIPLINAIRE CONTRE UN MILITANT SYNDICAL: DOSSIER VIDE

Le 31 Janvier, Daniel TEYSSIER, préposé au transbo nuit Montrochet et militant du S.A.T. est convoqué à la direction Départementale. Il a été accusé, par Mr. Durand, IN de sa brigade, d'avoir " incité ses collègues à ralentir les cadences " lors d'une prise de parole le 19/1/84, nuit d'un comptage à Satolas.

Mr. PROTIERE, IN principal, lui précise l'accusation, elle est réduite à deux points:

- Notre camarade a dit de mettre 2 sacs sur le tapis élévateur
- Il a dit de " faire les chariots à la ridelle "

Si ces messieurs de la Direction sont des spécialistes de l'interrogatoire, de toute évidence ils ne sont pas au fait de la réalité des opérations de manutention. Aussi convient-il de faire quelques rappels:

### QUE SIGNIFIE FAIRE LES CHARIOTS A LA RIDELLE ?

C'est disposer les sacs de manière à ce que la base du sac le plus haut ne dépasse pas la base supérieure horizontale du chariot

### POURQUOI IL EST PARTICULIEREMENT IMPORTANT D'OBSERVER CETTE REGLE?

Parce qu'ainsi les sacs les plus hauts placés sont maintenus, ce qui assure la stabilité du chargement ( un sac qui tombe est dangereux, il contraint de plus un agent à le ramasser et le replacer = double manipulation. Il contraint le chauffeur du tracteur à stopper = perte de temps, dommageable au service)

Les règles de technique gestuelle préconisent de toujours pousser les chariots; un"chariot à la ridelle" atteignant la hauteur de la poitrine assure la visibilité indispensable à l'agent qui le manoeuvre. C'est particulièrement important à SATOLAS, notamment au parking routier, où une trentaine d'agents évoluent sur un quai très étroit.

Un chariot " à la ridelle " s'élevant entre 1m20 et 1m40, au dessus il est extrêmement pénible de hisser des sacs dépassant souvent le poids règlementaire ( 25 KG). Cette opération peut provoquer chez l'agent des tours de reins, déplacement de vertèbres, etc...

Aussi faire les chariots " à la ridelle" c'est:

- Observer une règle de sécurité élémentaire.

- Eviter des perturbations au service et des doubles manipulations
- Eviter des efforts violents et nuisibles à la santé des agents déjà mise à rude épreuve dans un service de transbordement.

Nous rappelons que dans le fascicule intitulé "CONSIGNES DE SECURITE" ( extrait du recueil de sécurité du C.E.P. à l'usage des personnels des PTT des escales du réseau postal aérien) figure à propos des chariots au chapitre 1 article 8 en caractères gras et lettres majuscules : "LES CHARGEMENTS TROP HAUTS, TROP LARGES ET TROP INSTABLES sont à éviter" !

2 SACS SUR LA BANDE
*****************

Pour les tapis élévateurs à moteur à essence, le règlement était précis: la norme maximale était 3 sacs. Depuis 2 ans ces tapis ont été remplacés par des tapis électriques plus rapides; pour ceux ci la norme équivalente est de 2 sacs maximum en permanence.

Cette norme définie aux agents par Mr. CARTILLER, chef d'escale à SATOLAS est constamment appliquée; au delà, le débit devenant trop rapide pour les agents à la réception, les sacs tombent au sol et les opérations de transbordement doivent être interrompues, la précipitation a toujours été le contraire de l'efficacité....

Ainsi D.Teyssier a demandé le 19 1 84 au nom de son organisation syndicale le S.A.T. d'observer les règles élémentaires de sécurité et les mormes de rendement maximales habituelles, afin que le comptage soit un reflet exact de la réalité.

"Les arguments" par lesquels l'administration cherche à justifier les accusations purement diffamatoires d'un cadre malveillant n'en sont pas.

Une trentaine d'agents témoins directs de la prise de parole de notre camarade attestant sur leur honneur et par écrit qu'en aucun cas, à aucun moment D. Teyssier n'a invité quiconque à ralentir les cadences.

Plus de 80 agents du service ont signé une pétition protestant contre ces accusations. Des dizaines d'agents dans d'autres services et à lyon gare ont déjà signé une pétition semblable.

La procédure de sanction entamé contre D.Teyssier doit être immédiatement arrêtée.

Ceux qui tiennent des propos mensongers et diffamatoires à l'encontre des travailleurs doivent répondre.

La restructuration Daucet, le manque de moyens, la pénurie d'effectifs cassent la poste, les postiers n'accepteront pas d'être des boucs émissaires!

LYON LE 6 FEVRIER 1984

SYNDICAT AUTOGESTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS
DES CENTRES DE TRI PTT DU RHONE
[illegible] - 34 RUE BANCEL LYON 69007

Camarades;

Une procédure disciplinaire est engagée contre Daniel Teyssier préposé à Lyon Montrochet, transbordement nuit, militant du SAT ( d'autres procédures disciplinaires sont en cours contre d'autres travailleurs pour leurs activités syndicale dans le C.T.)

Nous demandons à tous , individus, Associations, Organisations Syndicale et politique de protester en envoyant à Mr le Ministre des PTT 20 Avenue de Ségur 75007 PARIS et à la Direction Départementale des postes 10 , place Antonin Poncet 69002 LYON , des télégrammes, des motions ou des lettres de protestation.

CI JOINT UNE LETTRE TYPE:

Nous apprenons que Teyssier Daniel, préposé à Lyon Montrochet suite à un rapport de son inspecteur, est accusé d'avoir incité ses camarades à réduire les cadences à SATOLAS lors d'une prise de parole le 19-1-84 jour de l'étude d'effectifs à SATOLAS.

En réalité comme les témoignages écrits de ses camarades de travail présents ce soir là, l'attestent, D.TEYSSIER au nom du SAT, a demandé au personnel de respecter ses attributions et le règlement pour que l'étude d'effectifs reflète la réalité du travail à SATOLAS.

Aussi nous exigeons ( je) l'arrêt immédiat de la procédure disciplinaire engagée contre lui.

SYNDICAT AUTOGESTIONNAIRE DES TRAVAILLEURS
DES CENTRES DE TRI PTT DU RHONE
34 RUE BANCEL 69007 LYON

HALTE A LA REPRESSION ANTI SYNDICALE!

LEVEE DES SANCTIONS CONTRE NOTRE CAMARADE HASSANI

Au travers deux rapports établis par l'IN du 2éme niveau à Montrochet ( NELLY) et par le chef de division ( PAILLAS), l'administration entame contre un préposé, Gérard HASSANI, militant du SAT, une procédure disciplinaire.

Le 5 Novembre en salle nuit par suite d'un manque d'effectifs de nombreuses positions de travail sont à découvert. A 22H. les encadrants ont fermé une HM . Par leur décision, il est resté 27000 lettres à trier.

Pour justifier leur incapacité, ils n'ont rien trouvé de mieux que d'en rejeter la faute sur notre camarade HASSANI en faisant un rapport pour refus d'obéissance.

C'est plus facile et moins responsable que de dire au patron qu'il manque des effectifs et qu'il faut en réclamer.

UN BREF RAPPEL DES FAITS:

Vers 20H. ROSSEZ,CTDIV, demande à HASSANI de changer de position pour aller à la fermeture RHONE, notre camarade étant au Rhône après minuit, a répondu que jusqu'à présent, les préposés n'effectuent pas une vacation complète sur ce chantier.

Quelques minutes plus tard, ROSSEZ demande à HASSANI de monter aux HM, ce qu'il fait.

Le changement n'ayant pu s'effectuer comme l'avait prévu l'encadrement. Nouveau contre ordre, PAILLAS, NELLY, ROSSEZ reviennent voir HASSANI et lui disent d'aller au Rhône, notre camarade leur oppose le même argument: " les préposés n'ont jamais effectué une vacation complète au Rhône".

PAILLAS dit alors " Si je vous mets au Rhône avant minuit et qu'après minuit je vous fasse faire une autre position" ce à quoi HASSANI répond qu'ayant signé une position de travail à 19H.30, il s'en tient au respect du tableau de service. Et qu'en agissant ainsi PAILLAS modifiait les positions de service et que ce tableau n'avait plus de raison d'être.

Les encadrants sont partis immédiatement sans rien dire de plus et HASSANI a continué sa position initiale.

A 1H15 HASSANI interroge NELLY pour savoir comment les choses se sont passées. NELLY lui apprend qu'un rapport est établi à son nom pour refus d'obéissance.

A 3H. , en assemblée générale, les préposés décident de faire une délégation de masse auprès des cadres pour faire enlever le nom d'HASSANI mis en accusation dans ce rapport.

PAILLAS et NELLY refusent d'enlever le nom, PAILLAS allant même jusqu'à traiter les préposés de saboteurs, ceux ci partent EN GREVE IMMEDIATEMENT POUR SOUTENIR HASSANI.

Ce manque d'effectifs chronique crée régulièrement des incidents et notamment le 6 Octobre où les préposés ont débrayé à la même heure et pour les mêmes motifs, que ceux reprochés à notre camarade du SAT.

Il faut souligner l'attitude des agents du service général qui ont montrer leur soutien aux préposés en refusant de fermer et tirer les sacs après leur départ en grève.

Les batteries n'ont pas été débarassées et l'encadrement en a été pour ses frais malgré la trop fameuse carotte qu'il avançait " Vous fermez les sacs et vous partez"

Le SAT dénonce:
- les omissions volontaires contenues dans la synthèse des deux rapports faite par le chef de centre THOMAS.

- L'acharnement manifesté par les cadres à l'encontre de notre camarade.

- le manque d'effectifs et la répression qui en découle.

A l'heure des " droits nouveaux" pour les travailleurs, le SAT constate que les sanctions contre les militants syndicaux se multiplient.

Le SAT soutient totalement HASSANI et tous les travailleurs qui défendent leurs droits et luttent pour l'amélioration de leur condition.

Le SAT appelle le personnel du centre de tri à se mobiliser dès maintenant pour la levée des sanctions.

LYON LE 14 NOVEMBRE 1982